

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 20 MARS 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué le treize mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Guy LEPAGE.

**Nombre de Membres élus : 19, en fonction : 19, qui ont délibéré : 18.**

**Etaient présents : M. Guy LEPAGE, M. Francis BONNE, M. Jacques BARILLY, M. Marc GUÉNIOT, Mme Sophie DROZDOWIEZ, Mme Claude DRUMEL, M. Robert GALMOT, M. Michel BELDJOUDI, Mme Françoise MORETTE, Mme Claudine CHATELAIN, M. Jean-Paul GRASMUCK, M. Bernard NOLEVAUX, Mme Myriam HIBLOT, M. Patrick MALLY, Mme Isabelle PARENT, Mme Christelle CAHART, Mme Anne MANDRA, Mme Noémie MAYET.**

**Absent excusé : M. FAUCHERON.**

**Secrétaire élu : M. BELDJOUDI.**

.....

**Le procès-verbal de la précédente réunion du Conseil, en date du 31 Janvier 2015, est adopté à l'unanimité des membres présents.**

.....

**Avant d'aborder les débats sur les points inscrits à l'ordre du jour, le Maire demande l'inscription d'un point supplémentaire relatif à l'autorisation de signature des cessions de terrains disponibles au Lotissement « les Vergers du Moulin ».**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend les décisions suivantes :**

**DÉLIBÉRATION n° 1 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 :**

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte de gestion 2014 transmis par le Trésorier de Sedan qui retrace l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2014 de la commune, est présenté. Ces opérations sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

Adopté à l'unanimité.

## **DÉLIBÉRATION n° 2 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 :**

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du compte administratif 2014 dont les résultats sont les suivants :

- **Résultat de l'exercice 2014 :**
  - Investissement : -946 487,34 €
  - Fonctionnement : 1 476 313,34 €
- **Résultat de clôture de 2014 :**
  - Investissement : - 794 195.05 €
  - Fonctionnement : 2 879 812.53 €

Adopté à l'unanimité.

## **DÉLIBÉRATION n° 3 : AFFECTATION DES RESULTATS :**

Compte tenu des résultats présentés au compte administratif 2014, il convient de procéder à l'affectation des résultats à chaque section, comme suit au budget primitif 2015 :

- ❖ *Résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002) : 1.157.218,00 €*
- ❖ *Déficit de la section d'investissement (chapitre 001) : 794.195,05 €*
- ❖ *Excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068) : 1.723.400 €.*

Adopté à l'unanimité.

## **DÉLIBÉRATION n° 4 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2015 :**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BARILLY, adjoint chargé des associations, qui présente le montant des subventions et participations aux associations prévus pour l'exercice 2015, dont le récapitulatif s'établit comme suit :

ASSOCIATIONS ou ORGANISMES	compte 6574	compte 6748
<b>ASSOCIATIONS LOCALES SPORTIVES ou CULTURELLES</b>		
AGE LIBRE	<b>350,00 €</b>	
MUSEE de la Dernière Cartouche (gardiennage)	<b>1 800,00 €</b>	
AMICALE des TDM	<b>1 700,00 €</b>	
ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS	<b>180,00 €</b>	
ATELIERS de LOISIRS CREATIFS	<b>550,00 €</b>	
BADMINTON CLUB	<b>1 300,00 €</b>	
BAZEILLES ANIMATION	<b>1 600,00 €</b>	<b>500,00 €</b>
A.FR/BAZEILLES + participation challenge commune sportive	<b>2 400,00 €</b>	
FANFARE de BALAN	<b>500,00 €</b>	
JUDO CLUB de BAZEILLES + participation challenge commune sportive	<b>4 500,00 €</b>	
LA FRATERNELLE		<b>800,00 €</b>
PING-PONG CLUB de BAZEILLES	<b>1 200,00 €</b>	
U. S. BAZEILLES - FOOT + participation challenge commune sportive	<b>6 000,00 €</b>	<b>6.500,00 €</b>
COLLEGE de DOUZY	<b>250,00 €</b>	

COOPERATIV SCOLAIRE	1 100,00 €	
ASSO. du SOUVENIR Français	320,00 €	
<b>S/Tot, ASSO.LOCALES SPORTIVES ou CULTURELLES</b>	<b>23 750,00 €</b>	<b>7 800,00 €</b>
<b>ASSOCIATIONS d'UTILITE PUBLIQUE</b>		
TELETHON de Décembre		500,00 €
Association contre la MYOPATHIE	30,00 €	
Association PASTEUR	30,00 €	
Association des PARALYSES de France	30,00 €	
Association de la PREVENTION ROUTIERE	30,00 €	
Association contre la SCLEROSE EN PLAQUES	30,00 €	
VMEH	30,00 €	
SOS chats - section de Sedan	30,00 €	
<b>Sous-total ASSOCIATIONS d'UTILITE PUBLIQUE</b>	<b>210,00 €</b>	<b>500,00 €</b>
<b>Réserve non affectée</b>		<b>3 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>23 960,00 €</b>	<b>11 300,00 €</b>
<b>TOTAL annuel des crédits de subventions</b>	<b>35.260,00 €</b>	
Contribution annuelle au CCAS	30 000,00 €	

Adopté à l'unanimité.

#### **DÉLIBÉRATION n° 5 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 :**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2015, approuvé en amont par la commission des finances, dont les montants pour chaque section sont équilibrés de la manière suivante :

<b><u>SECTIONS</u></b>	<b><u>DEPENSES</u></b>	<b><u>RECETTES</u></b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>3.941.822 €</b>	<b>3.941.822 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>4.200.067 €</b>	<b>4.200.067 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>8.141.889 €</b>	<b>8.141.889 €</b>

Le Conseil municipal autorise par ailleurs, le Maire à engager les opérations d'investissement dont le financement est inscrit au budget. Les taux des taxes directes locales sont confirmés sans augmentation par rapport à l'exercice 2014, comme suit :

**Taxe d'habitation : 9.78 %,**  
**Taxe sur le foncier bâti : 15.19 %,**  
**Taxe sur le foncier non bâti : 30.01 %.**

Approuvé à l'unanimité.

#### **DÉLIBÉRATION n° 6 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE MEDECINE PROFESSIONNELLE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :**

Le Maire présente la demande d'adhésion formulée par la Communauté d'agglomération Charleville-Mézières/Sedan relative à la constitution d'un groupement de commandes pour la médecine professionnelle, destinée aux agents de la collectivité.

Il précise que la constitution de ce groupement de commandes a pour but de coordonner la procédure d'appel d'offres dans ses différentes phases, sous la direction de la commission d'appels d'offres de la commune de Charleville-Mézières.

Adopté à l'unanimité.

#### **DÉLIBÉRATION n° 7 : AUTORISATION DE SIGNATURE DES CESSIONS DE TERRAINS DISPONIBLES AU LOTISSEMENT « LES VERGERS DU MOULIN » :**

Compte tenu du renouvellement du conseil municipal en 2014 et du changement de Maire, il est nécessaire de donner l'autorisation à Monsieur LEPAGE, maire de la commune, pour la signature des cessions des terrains disponibles au lotissement à usage d'habitation « LES VERGERS DU MOULIN ». Le prix de cession des parcelles constructibles est fixé à **CINQUANTE SEPT EUROS LE METRE CARRE**, comprenant la TVA en cas d'assujettissement de la cession.

Approuvé à l'unanimité.

#### **DÉLIBÉRATION n° 8 : AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :**

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir valider l'autorisation d'occupation du domaine public pour ERDF dans le cadre de la mise en œuvre de leur mission et de bien vouloir approuver les recouvrements des somme relatives à cette occupation.

Approuvé à l'unanimité.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Point de situation sur l'avancement du projet HABITAT 08 à Terre des Saints,
- Communication sur le terrain de l'Hôpital près estimation par le service du Domaine de la Direction des Finances publiques,
- Rond-point de la zone commerciale,
- Approbation du devis de la Société Propreté Services pour le Monument situé route de Remilly,
- Transmission d'une demande de subvention pour 2 étudiantes en Master Sauvegarde et valorisation du Patrimoine à TROYES, pour l'organisation d'une exposition les 13 et 14 juin 2015 à la Maison de la Dernière Cartouche. Demande qui sera étudiée en détail après transmission de données plus précises sur cette exposition.
- Remerciements de l'Amicale philatélique de Sedan pour la participation de 100 € lors de l'exposition 14-18 qui s'est tenue à Bazeilles, à la salle d'Infanterie de Marine.

**La séance est levée à vingt et une heure cinquante,**

**Fait et délibéré, les an, mois et jour susdits.**

**Procès-verbal publié au Registre Communal des Délibérations**